



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE MIDI-PYRENEES DES ECHECS (L.M.P.E.)-MODALITES

DATE : 6 février 2010 (9H30)

LIEU : siège social du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), 7, rue André Citroën - 31130 Balma

à Mesdames et Messieurs les présidents de clubs de la Ligue Midi-Pyrénées des Echecs.

OBJET: Assemblée Générale de la Ligue Midi-Pyrénées des Echecs

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale annuelle de la Ligue Midi-Pyrénées des Echecs **aura lieu le samedi 6 février 2010.**

Nous aurons le plaisir d'accueillir M.Christian Cureau Secrétaire Général de la Fédération Française des Echecs.

Afin de faciliter son organisation vous pouvez dès à présent vous inscrire pour y participer.

Un formulaire d'inscription en ligne est disponible à cette adresse :

<http://www.lmpe.org/Assemblee-generale-de-la-LMPE,1212>

Ou écrire à philippe.fabre@lmpe.org ou l'appeler au 06 18 59 27 44 en soirée.

Dans l'attente de votre participation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations sportives,

le secrétaire,
Philippe Fabre.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE MIDI-PYRENEES DES ECHECS (L.M.P.E.)-MODALITES

DATE : 6 février 2010 (9H30)

LIEU : siège social du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), 7, rue André Citroën - 31130 Balma

L'Assemblée Générale de la Ligue Midi-Pyrénées des Echecs se tiendra au :

**siège social du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)
7, rue André Citroën
31130 Balma**

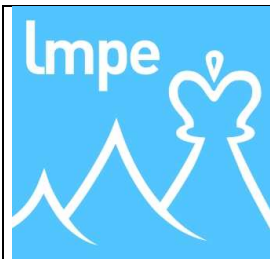
Ordre du jour :

- ☐ 9h30 - 10h00 : accueil et contrôle des pouvoirs
- ☐ 10h00 - 12h00 : rapport moral, rapport d'activités, vote d'approbation
- ☐ 12h00 - 12h30 : vin d'honneur
- ☐ 12h30 - 14h00 : déjeuner
- ☐ 14h00 - 15h00 : rapport financier, vote d'approbation
- ☐ 15h00 - 15h30 : élection complémentaire
- ☐ 15h30 - 16h30 : rapport d'orientation
- ☐ 16h30 - 17h00 : budget prévisionnel
- ☐ 17h00 - 17h30 : questions diverses et clôture de l'AG

Si vous ne pouvez être présents, pensez à vous faire représenter avec un pouvoir.

Plan d'accès :





ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE MIDI-PYRENEES DES ECHECS (L.M.P.E.)-MODALITES

DATE : 6 février 2010 (9H30)

LIEU : siège social du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), 7, rue André Citroën - 31130 Balma



	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE MIDI-PYRENEES DES ECHECS (L.M.P.E.)-MODALITES
	DATE : 6 février 2010 (9H30)
	LIEU : siège social du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), 7, rue André Citroën - 31130 Balma

TOULOUSE	
13 	Prendre la sortie 15 et continuer sur 306 m  La Roseaie LAVAU LA ROSEAIE JOLIMONT
14 	Prendre à gauche Route d'Agde et continuer sur 453 m CASTRES MONTPELLIER MONTRABÉ LAVAU PARC D'ACTIVITÉS GRAMONT-VIDAILLAN MONTREDON
L'UNION	
15 	Au rond-point, prendre à droite Rue Saint-Jean et continuer sur 96 m
BALMA	
16 	Au rond-point, continuer tout droit Rue Saint-Jean et continuer sur 148 m
17 	Prendre à gauche Avenue Prat-Gimont et continuer sur 253 m
18 	Prendre à gauche Rue André Citroën et continuer sur 33 m
	Arrivée: 7, Rue André Citroën, 31130, Balma, Midi-Pyrénées, France

Le déjeuner aura lieu au « Jardin des Moissons », 6 rue Le Corbusier à Balma (à 5 minutes en voiture du siège social du C.R.O.S.).

Le menu sera le suivant :

- salade aux gésiers,
- viande ou poisson,
- dessert,
- café.

Le prix du repas sera 14 € café compris.



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE MIDI-
PYRENEES DES ECHECS (L.M.P.E.)-MODALITES**

DATE : 6 février 2010 (9H30)

LIEU : siège social du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), 7, rue
André Citroën - 31130 Balma

**La présence de tous les Présidents de club est indispensable à cette
Assemblée Générale de la Ligue Midi-Pyrénées des Echecs.**

**S'il vous était toutefois vraiment impossible d'y participer, merci de
vous faire représenter par une personne de votre club porteuse du
pouvoir suivant rempli et signé du président du club.**

Pouvoir

Je soussigné

Président du club de

donne pouvoir à

de me représenter à l'Assemblée Générale de la Ligue Midi-Pyrénées des Echecs du 6 février 2010 et de
se prononcer, en mon nom, pour toute décision qu'il sera convenu de prendre au cours de cette réunion.

Date :

Signature (précédée de la mention manuscrite " Bon pour pouvoir ")